



**RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2144-21
D'UN MONTANT DE 1 000 000 \$
VISANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DU
BOULEVARD SALABERRY NORD ENTRE LA RUE HIGGINS ET LA RUE
LETOURNEAU, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET DANS LA ZONE
DESSERVIE PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, À LA VALEUR, SUR 10 ANS**

ATTENDU QU'une conduite sur le boulevard Salaberry Nord doit être remplacée;

ATTENDU QUE le drainage pluvial du boulevard Salaberry Nord sera amélioré par la même occasion;

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2020-12-593, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Barry Doyle lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de reconstruction des infrastructures du boulevard Salaberry Nord entre la rue Higgins et la rue Letourneau selon le devis préparé par monsieur Jasmin Fournier, chef de la division génie et bureau de projets en date du 20 novembre 2020, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « A ».

DÉPENSES

Article 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 000 000 \$ pour les fins du présent règlement.

EMPRUNT ET TERME

Article 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 000 000 \$ sur une période de 10 ans.

FINANCEMENT – TAXATION

Article 5

- 5.1** Pour pourvoir à 85,08 % des dépenses engagées relatives aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Châteauguay, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 5.2** Pour pourvoir à 14,92 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Ville qui sont reliés au, ou desservis par le réseau d'aqueduc municipal, et apparaissant à l'intérieur du liséré gras sur le plan du réseau d'aqueduc numéro 07014 1/1 révisé le 3 décembre 2020 (dernière révision), et joint en annexe « B » au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

AFFECTATION

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à utiliser cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

APPROPRIATION DE SUBVENTION

Article 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Toute subvention est appliquée en premier lieu sur la portion assumée à l'ensemble de la Ville.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 8

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce date.

Le maire,

Le greffier,

Pierre-Paul Routhier

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	7 décembre 2020
Dépôt du projet de règlement :	7 décembre 2020
Adoption du règlement :	<input type="text"/> date
Tenue de la période de 15 jours de réception de demandes écrites de scrutin référendaire (si applicable) :	Du : Au :
Approbation par le MAMH :	date
Entrée en vigueur du règlement :	date

Châteauguay



**DEVIS ESTIMATIF
PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

TITRE DU PROJET DE RÈGLEMENT :

RÈGLEMENT NUMÉRO : XXXX

**RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD SALABERRY NORD
ENTRE LES RUES HIGGINS ET LETOURNEAU**

N° de projet PTI : GEN21-065

Description des travaux, acquisitions et autres éléments connexes		MONTANT ESTIMATIF
		\$
1	Reconstruction des infrastructures du boulevard Salaberry Nord	787 400
Sous-total des travaux :		787 400
Frais incidents (maximum 35 %) :		
	Taux	
Taxes nettes payées	5.00 %	39 400
Contingences	10.00 %	78 700
Honoraires professionnels	5.00 %	39 400
Frais de financement	7.00 %	55 100
Sous-total des frais incidents		212 600
TOTAL:		1 000 000


Signature du gestionnaire responsable

2020-11-20

Date

Jasmin Fournier, ingénieur - Chef de la division génie et bureau de projets

DEVIS ESTIMATIF
PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

TITRE DU PROJET DE RÈGLEMENT :

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET TRAVAUX CONNEXES
SUR LE BOULEVARD SALABERRY NORD ENTRE LES RUES HIGGINS ET LÉTOURNEAU

N° de projet PTI : GEN21-065

Description des travaux, acquisitions et autres éléments connexes				QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT ESTIMATIF
							\$
BOULEVARD SALABERRY NORD (de Higgins à Létourneau, L = 210 mètres)							
1	PARTIE 1 - CONDITIONS GÉNÉRALES						
1.2	Gestion et maintien de la circulation	1	Forfaitaire	5 000.00 \$			5 000.00 \$
1.3	Arpentage	1	Forfaitaire	2 000.00 \$			4 500.00 \$
	Sous-total -Partie 1						9 500.00 \$
2	PARTIE 2 - TRAVAUX DE DEMOLITION, D'EXCAVATION ET DE REMBLAYAGE						
2.1	Pavage existant à enlever	1650	m.ca	5.00 \$			8 250.00 \$
2.2	Excavation et mise en forme de l'infrastructure de la rue (déblai de 2e classe)	1650	m.ca	20.00 \$			33 000.00 \$
2.3	Fourniture et mise en place de béton remblai	5	m.cu	180.00 \$			900.00 \$
2.4	Fouilles exploratoires	3	unité	750.00 \$			2 250.00 \$
2.5	Pierre temporaire MG-20b (municipale) supplémentaire pour la confection d'entrées temporaires et de rampes d'accès	50	tonne	35.00 \$			1 750.00 \$
2.6	Excavation de zones instables	50	m.cu	50.00 \$			2 500.00 \$
2.7	Enlèvement et disposition de conduites et regards existants						
	- Regards égout domestique	2	unité	1 000.00 \$			2 000.00 \$
	- Égout domestique TBA Ø375mm d. III	1	forfaitaire	1 500.00 \$			1 500.00 \$
	- Égout domestique TBA Ø450mm d. III	1	forfaitaire	6 000.00 \$			6 000.00 \$
	- Aqueduc fonte Ø150mm	1	forfaitaire	3 750.00 \$			3 750.00 \$
	- Aqueduc fonte Ø200mm	1	forfaitaire	1 500.00 \$			1 500.00 \$
2.8	Poteau incendie à enlever et à disposer	1	unité	1 500.00 \$			1 500.00 \$
2.9	Lampadaires à soutenir	7	unité	2 000.00 \$			14 000.00 \$
	Sous-total Partie 2						78 900.00 \$
3	PARTIE 3 - AQUEDUC						
3.1	Mise en oeuvre d'un réseau d'alimentation en eau temporaire	1	Forfaitaire	25 000.00 \$			25 000.00 \$
3.2	Conduite d'aqueduc 150 mm DR-18 conforme à la norme NQ-3624-250 dans la même tranchée que l'aqueduc existante	210	m.l	250.00 \$			52 500.00 \$
3.3	Vanne 150 mm incluant la boîte et nivellement conforme à la norme AWWA C-509	2	unité	2 000.00 \$			4 000.00 \$
3.4	Fourniture et installation d'un poteau d'incendie	1	unité	3 500.00 \$			3 500.00 \$
3.5	Fourniture et installation d'isolant rigide «Styrofoam highload» HI-60	20	m²	25.00 \$			500.00 \$
3.6	Branchement de conduite d'eau potable 19 mm de dia en cuivre rouge type K	19	unité	1 500.00 \$			28 500.00 \$
3.7	Branchement de conduite d'eau potable 50 mm de dia en cuivre rouge type K	1	unité	2 000.00 \$			2 000.00 \$
3.8	Contrôle et essais sur les conduites et entrées d'eau	1	Forfaitaire	1 500.00 \$			1 500.00 \$
	Sous-total Partie 3						117 500.00 \$
4	PARTIE 4 - ÉGOUT DOMESTIQUE						
4.1	Conduite d'égout domestique CPV DR-35 ou en béton CL.IV de 375 mm dia.	210	m.l	300.00 \$			63 000.00 \$
4.2	Regard d'égout domestique incluant le cadre et couvercle ajustable	3	unité	7 500.00 \$			22 500.00 \$
4.3	Conduite de branchement domestique 150 mm dia.	20	unité	1 500.00 \$			30 000.00 \$
4.4	Raccordement étanche au regard existant	1	Forfaitaire	4 000.00 \$			4 000.00 \$
4.5	Contrôle et essais sur les conduites, entrées de service et regards d'égout domestique	1	Forfaitaire	6 000.00 \$			6 000.00 \$
	Sous-total Partie 4						125 500.00 \$
5	PARTIE 5 - ÉGOUT PLUVIAL						
5.1	Conduite d'égout pluviale CPV DR-35 525 mm	235	m.l	350.00 \$			82 250.00 \$
5.2	Regard d'égout domestique incluant le cadre et couvercle ajustable	5	unité	7 000.00 \$			35 000.00 \$
5.3	Régulateur de débit	1	unité	3 500.00 \$			3 500.00 \$
5.4	Bassin de rétention souterrain	1	Forfaitaire	70 000.00 \$			70 000.00 \$
5.5	Construction d'un nouvel émissaire	1	Forfaitaire	25 000.00 \$			25 000.00 \$
5.6	Puisards P-5 et jardins de pluie	10	unité	3 500.00 \$			35 000.00 \$
5.7	Conduite de branchement pluvial 150 mm dia.	20	unité	1 500.00 \$			30 000.00 \$
5.8	Drains de chaussée PEHD Ø150mm	400	m.lin.	25.00 \$			10 000.00 \$
	Sous-total Partie 5						290 750.00 \$
6	PARTIE 6 - MEMBRANE						
6.1	Membrane géotextile non tissée	1650	m²	3.00 \$			4 950.00 \$
	Sous-total Partie 6						4 950.00 \$


DEVIS ESTIMATIF
PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

TITRE DU PROJET DE RÈGLEMENT :

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET TRAVAUX CONNEXES
SUR LE BOULEVARD SALABERRY NORD ENTRE LES RUES HIGGINS ET LÉTOURNEAU

N° de projet PTI : GEN21-065

Description des travaux, acquisitions et autres éléments connexes		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT ESTIMATIF
					\$
7	PARTIE 7 - FONDATION GRANULAIRE				
7.1	Fondation inférieure en matériaux recyclés de type MR-1 ou MR-2, 500 mm d'épaisseur compactée par couches de 250 mm	1650	m ²	25.00 \$	41 250.00 \$
7.2	Fondation supérieure en pierre concassée MG-20 MTQ, 275 mm d'épaisseur	1650	m ²	15.00 \$	24 750.00 \$
	Sous-total Partie 7				66 000.00 \$
8	PARTIE 8 - ENROBÉ BITUMINEUX				
8.1	Enrobé bitumineux, couche de base ESG14 PG 58S-28, 60 mm d'épaisseur	1650	m ²	25.00 \$	41 250.00 \$
8.2	Enrobage bitumineux, couche de finition ESG10 PG 64H-28, 40 mm d'épaisseur	1650	m ²	18.00 \$	29 700.00 \$
	Sous-total Partie 8				70 950.00 \$
9	PARTIE 9 - RÉFECTION HORS-RUE				
9.1	Enrobé bitumineux EB-10C PG 64H-28, 50 mm d'épaisseur	170	m ²	82.00 \$	13 940.00 \$
9.2	Réfection d'entrée privée en pavés de béton	21	m ²	110.00 \$	2 310.00 \$
9.3	Réfection de surface gazonnée avec gazon en plaques	10	m ²	20.00 \$	200.00 \$
9.4	Accotement pierre MG-20b, ép. 100 mm	40	m ²	60.00 \$	2 400.00 \$
9.5	Réfection d'aménagements existants	1	Forfaitaire	2 500.00 \$	2 500.00 \$
	Sous-total Partie 9				21 350.00 \$
10	PARTIE 10 - MARQUAGE ET SIGNALISATION				
10.1	Marquage de la chaussée moyenne durée	1	Forfaitaire	1 000.00 \$	1 000.00 \$
10.2	Signalisation à enlever et à remettre en place	1	Forfaitaire	1 000.00 \$	1 000.00 \$
	Sous-total Partie 10				2 000.00 \$
	TOTAL				787 400.00 \$


Signature du gestionnaire responsable

2020-11-20

Date

Jasmin Fournier, ingénieur - Chef de la division génie et bureau de projets

